

Bulletin de l'ASIDPA de SPAY

Bulletin d'information pour les professionnels



Edito du Président

Depuis près de 25 ans, l'ASIDPA de Spay accompagne des personnes âgées et/ou handicapées en leur prodiguant des soins d'hygiène et de confort. L'ASIDPA de Spay est un service de soins infirmiers à domicile autorisé par la Préfecture pour intervenir sur un territoire donné ; l'ASIDPA est contrôlé par la DDASS et dispose d'un budget de l'assurance maladie pour remplir sa mission.

Devant l'abondance de services proposés aux personnes âgées et/ou handicapées, nous avons voulu vous apporter des précisions sur le rôle, les missions, la zone d'intervention de l'ASIDPA de Spay. Nous espérons que ce premier bulletin d'informations vous apportera les renseignements nécessaires et restons à votre disposition pour tout

échange ou rencontre.

L'équipe de l'ASIDPA de Spay se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée.

Serge TESSIER
Président



Des professionnels de santé au service des populations locales

Un Service infirmier à domicile prescrit par le médecin traitant pour quels patients ?

En 2008, L'ASIDPA de Spay a été prescrite pour 78 patients différents. Ces patients sont âgés de 85 ans en moyenne et bénéficient d'une prise en charge de 90 jours en moyenne. Ces patients sont malades ou handicapés. Une évaluation de leurs besoins pratiquée en milieu hospitalier ou par une des infirmières de l'ASIDPA

(à la demande du médecin généraliste, du CLIC, d'un service d'assistance à la personne, de la famille...) permet de déterminer l'adéquation de la prise en charge et ses modalités (un à deux passages par jour ; 5, 6 ou 7 jours de prise en charge par semaine). Très souvent l'ASIDPA intervient par complémentarité avec un service

ASIDPA DE SPAY

10, rue D'ALLONNES

72 700 SPAY

TEL 02/43/21/14/36

Fax 02/43/21/19/62

asidpa@wanadoo.fr

Communes de Arnage, La Suze, Allonnes, Pruillé le Chétif, Rouillon, Saint-Georges du bois, Chemiré-le-Gaudin, Etival les le Mans, Fercé, Fillé, Guécélard, Louplande, Parigné le Polin, Roëzé, Souigné-Flacé, Spay, Voivres les le Mans, Maigné.

Année 2009, n° 1

Septembre 2009

Sommaire :

- *Un bulletin pour expliquer de A à Z le fonctionnement de l'ASIDPA de SPAY ;*
- *La fusion de l'ASIDPA de Spay avec l'Association d'Hygiène sociale de la Sarthe pour construire un avenir de plus en plus professionnel.*

Dans ce numéro :

<i>Edito du Président</i>	1
<i>Territoire d'intervention</i>	
<i>Un service infirmier à domicile pour qui ?</i>	1
<i>Les missions d'un SIAD</i>	2
<i>Le financement de l'ASIDPA</i>	2
<i>La fusion ASIDPA/AHSS</i>	
<i>Le métier d'aide-soignant</i>	3
<i>Les missions éducatives</i>	
<i>Quelques mots sur l'hygiène</i>	3
<i>La grippe A</i>	
<i>L'ASIDPA au cœur d'un réseau</i>	4

Les missions des services de soins infirmiers à domicile (décret du 25 Juin 2004)

Les services de soins infirmiers à domicile sont des services sociaux et médico-sociaux au sens du code de l'action sociale et médico-sociale. Ils assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques les

soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Les services de soins infirmiers à domicile ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant, ou différant, l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers.

Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées.



Le financement de l'ASIDPA : le financement des soins d'hygiène et de confort mais également des soins infirmiers

Les frais afférents aux soins dispensés par les services de soins infirmiers à domicile sont pris en charge par l'assurance maladie (pas de coût pour les patients ou les familles).

Ces frais sont :

- Les charges de personnel des aides-soignants, des IDE coordinatrices et du personnel administratif,

- Les prestations prescrites des IDE libérales,
- Les soins de pédicure,
- Les charges de fonctionnement du service (véhicules de service, équipements, produits à usage unique pour les soins...).

Une aide APA peut être accordée aux patients de l'ASIDPA en fonction de leur dépendance et de

leurs besoins : cette aide, parfois sollicitée par l'ASIDPA, est accordée par les services du Conseil Général.

Notre engagement : honorer les factures des professionnels de santé intervenants au domicile des patients dans un délai inférieur à 20 jours à réception de factures

Par la signature d'un traité de fusion-absorption, l'ASIDPA de Spay fait le choix de rejoindre l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe au 1er janvier 2010

Le 22 Juin 2009, les assemblées générales de l'ASIDPA de Spay et de l'association d'Hygiène Sociale de la Sarthe ont entériné la signature d'un traité de fusion-absorption. Au 1er janvier 2010, si le Préfet valide la transfert des autorisations, l'ASIDPA de Spay deviendra un des neuf éta-



Le Président TESSIER et le Président BARAULT signent le traité de fusion

blissements et services de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe. Si ce traité signe la fin de l'association ASIDPA de Spay d'un point de vue juridique, le service rendu aux patients par la même équipe de professionnels reste. L'enjeu de cette fusion est la consolidation du service dans un ense-

ble plus vaste permettant d'optimiser les compétences de chacun. L'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe qui gère des établissements sanitaires (le centre Gallouédec, l'Hospitalisation à domicile), mais aussi des établissements médico-sociaux (notamment un SSIAD sur la ville du Mans) est au service de la population sarthoise de puis 1921...L'Association d'hygiène sociale de la Sarthe a répondu présente à la demande de l'ASIDPA de Spay avec fierté et enthousiasme.

Le métier d'aide-soignant

L'arrêté du 25 janvier 2005 définit les activités de l'aide-soignant en 8 pôles :

- 1 - Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- 2 - Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- 3 - Aider l'infirmier à la réalisation de soins
- 4 - Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la per-

- sonne et la réfection des lits
- 5 - Entretenir des matériels de soin
- 6 - Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- 7 - Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- 8 - Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

Le diplôme d'aide-soignant est un diplôme de professionnel de santé. Il est reconnu par l'Etat.

Des aide-médecos-psychologiques (AMP) peuvent intervenir en SSIAD.



Éduquer, accompagner, soigner

Les missions éducatives de l'ASIDPA = prévenir et éduquer pour mieux vivre le grand âge, le handicap ou la maladie.

Les missions éducatives de l'ASIDPA se traduisent par :

- ↳ des conseils de prévention des escarres (notamment par la mise en place de matériels et dispositifs adaptés) ;
- ↳ des conseils de prévention des fausses routes
- ↳ un accompagnement à la prise en charge de la douleur (en lien avec le réseau Douleur)
- ↳ des conseils hygiéno-diététiques : équilibre alimentaire, adaptation de régime, suivi d'insulino-dépendance

L'ASIDPA fait appel à des professionnels de santé (notamment masseurs-kinésithérapeutes) pour un maintien des capacités ou des récupérations.



L'ASIDPA apporte une aide aux aidants par une écoute attentive et des conseils, en orientant vers des services spécialisés (CMP, JALMALV, association des patients atteints de sclérose en plaque, France Alzheimer, etc).

L'ASIDPA contribue à la prévention de la maltraitance et s'engage dans l'amélioration de la bientraitance des patients. Dans ce cadre, le service peut être amené à faire un signalement au Procureur de la République.

La prévention des chutes chez la personne âgée ou handicapée fait l'objet d'une attention particulière de l'équipe qui préconise éventuellement des gestes pratiques aux patients ou à leur famille (tapis, style de chaussons, appui sur des meubles fragiles, barres de soutien, télé-sécurité...)

Quelques mots sur l'hygiène...

Des protocoles sur les lavages des mains s'imposent aux professionnels du service qui sont régulièrement formés et évalués par leur encadrement. Les solutions hydro-alcooliques, les masques, les blouses, les gants sont des outils utilisés par les professionnels du service.



Blouses, masques, lavage des mains garantissent une prise en charge respectueuse des bonnes pratiques professionnelles en terme d'hygiène

Le Service est apte à mettre en œuvre les mesures préconisées en cas de pandémie grippale et d'alerte caniculaire.



Evaluation de la qualité

Le service est engagé dans la démarche d'auto-évaluation et suit les recommandations de l'Agence Nationale d'Évaluation des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM).

Bulletin d'information pour les professionnels



ASIDPA de Spay
10, rue d'Allonnes 72700 SPAY
Téléphone : 02 43 21 14 36
Télécopie : 02 43 21 19 62
Messagerie : asidpa@wanadoo.fr

Vos correspondants à l'ASIDPA

Madame Marie-Thérèse FOY, responsable d'entité

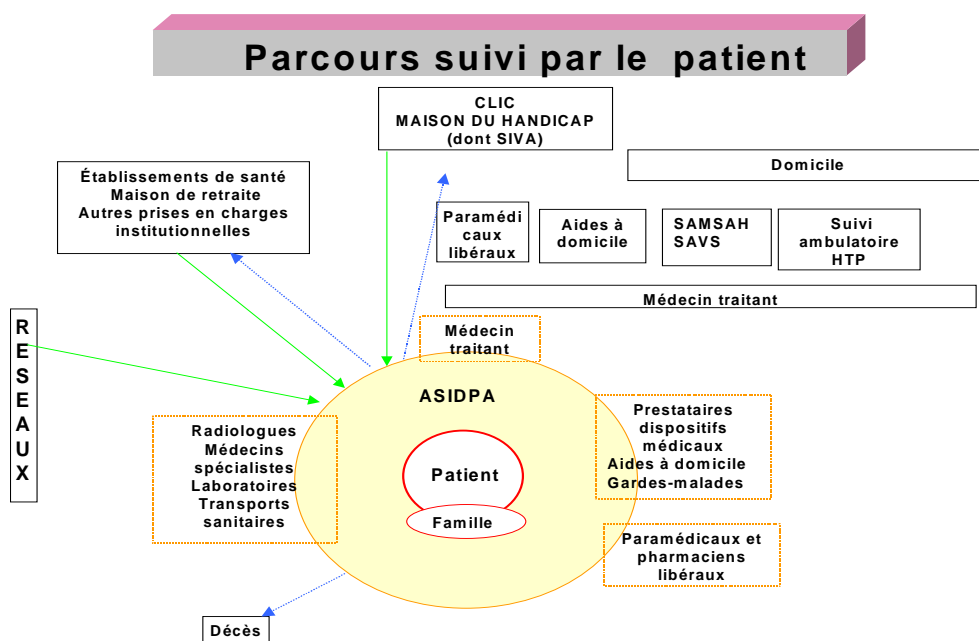
Madame Dominique LELOUP, infirmière coordinatrice

Madame Sylvie FOULON, cadre administratif

**Retrouvez-nous sur le
site Web
www.ahs-sarthe.asso.fr**



L'ASIDPA de SPAY au cœur d'un réseau local de compétences spécialisées



Le patient et sa famille au cœur de la prise en charge